

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021

---

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de M. Christian POULHES, Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, dans le Centre de Congrès, 1bis Place des Carmes, à Aurillac.

**M. POULHES, Président de séance.**- Si tout le monde a pris sa place, je vous propose que nous débutions cette séance du 4 février 2021 de notre Conseil Communautaire. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : absente, représentée par Jean-Pierre PICARD

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Philippe COUDERC

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : présente

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : absent, représenté par Christophe PESTRINAUX

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : absent, représenté par Catherine AMALRIC

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : absent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Charly DELAMAIDE

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : absente, représentée par Jean-François RODIER

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente

Frédéric GODBARGE : présent

Martine JACONY : présente  
 Mireille LABORIE : présente  
 Sylvie LACHAIZE : présente  
 Evelyne LADRAS : absente, représentée par Jean-François BARRIER  
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente  
 Dominique LAVIGNE : présente  
 Jean-Luc LENTIER : présent  
 David LOPEZ : présent  
 Philippe MARIOU : présent  
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Magali MAUREL  
 Angélique MARTINS : présente  
 Pierre MATHONIER : absent, représenté par Christian POULHES  
 Magali MAUREL : présente  
 Philippe MAURS : présent  
 Jean-Antoine MOINS : présent  
 Maryline MONTEILLET : présente  
 Maxime MURATET : présent  
 Christophe PESTRINAUX : présent  
 Jean-Pierre PICARD : présent  
 Christian POULHES : présent  
 Gérard PRADAL : présent  
 Sébastien PRAT : présent  
 Jean-Louis PRAX : présent  
 Jean-François RODIER : présent  
 Valérie RUEDA : présente  
 Stéphane SAUTAREL : présent  
 Guy SENAUD : présent  
 Philippe SENAUD : présent  
 Frédéric SERAGER : présent  
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente  
 Jean-Luc TOURLAN : présent  
 Jean-Louis VIDAL : absent, suppléé par Elie MALBOS  
 Julien VIDALINC : présent  
 Véronique VISY : présente.  
 Merci.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Nous pouvons désigner Mme Élixa BASTIDE secrétaire de séance.

### **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**

En introduction, je peux simplement donner de très bonnes nouvelles de Pierre MATHONIER qui a rejoint son domicile. Il passe ses jours à redécouvrir la ville d'Aurillac en se promenant dans tous les quartiers. Il a prévu de revenir aux affaires à partir du 15 février de façon progressive.

Notre séance, ce soir, est principalement consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires. Par ailleurs, nous aurons seulement à débattre sur trois délibérations proposées par le Bureau, puisque toutes les autres ont été classées dans le groupe A. Nous aurons aussi à nous prononcer sans vote sur une motion que nous présentera Sébastien PRAT.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020**

En premier lieu, il convient d'adopter le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

Sur les délibérations du groupe A, y a-t-il des observations ou des demandes de précisions, sachant que vous avez sur table le texte de la délibération n° 10 qui a été précisé ? Pas d'observations, ni de demandes de précisions. Je les mets aux voix.

Qui est d'accord pour les adopter ? Tout le monde.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Je peux passer la parole à Sébastien PRAT qui nous parle de cette motion en faveur de la ligne ferroviaire Aubrac.

## **MOTION EN FAVEUR DE LA LIGNE FERROVIAIRE AUBRAC**

**M. PRAT.**- Merci, Christian. Je ne vais pas vous lire la motion en entier, nous l'avons tous dans le dossier qui nous a été transmis.

Je veux juste dire que la ligne Béziers-Neussargues-Clermont-Paris est une des portes d'entrée ferroviaire cantalienne pour le sud de la France. C'est la seule ligne Train d'Équilibre du Territoire du Cantal et aussi la seule ligne de fret qui traverse notre département puisqu'elle dessert l'usine ArcelorMittal à Saint-Chély-d'Apcher.

Il y a eu une alerte en fin d'année 2020 sur cette ligne puisqu'elle était menacée de disparition à l'horizon fin 2021. C'est par la mobilisation citoyenne, mais aussi celle d'élus locaux comme nous le sommes, avec le vote de cette motion dans de nombreuses collectivités cantaliennes, mais aussi dans les départements limitrophes que la SNCF et l'État ont pu reculer et ont remis en rail cette ligne de l'Aubrac. Cette ligne est en sursis permanent. C'est une mobilisation de chaque instant. A ce jour, dans l'attente de travaux conséquents, aucune circulation entre Neussargues et Saint-Chély n'est assurée, que ce soit pour les voyageurs, ou pour le fret.

Si la ligne Aubrac est en danger, elle intéresse la CABA pour deux choses :

- Première chose : nous sommes en train de mettre en route un Pôle d'Échange Intermodal à la gare d'Aurillac ; nous avons une volonté d'intermodalité très large et nous avons donc besoin d'un service public ferroviaire efficace et utile aux populations. Le train Aubrac est en danger ; c'est le nœud ferroviaire de Neussargues qui est sur la sellette, et en conséquence, la gare d'Aurillac et le PEI. Comme le disait Christian POULHES à l'occasion de notre dernier Bureau : « quand Neussargues s'enrhume, Aurillac tousse ».

- La deuxième raison, c'est qu'il y a une actualité – vous l'avez certainement vu – de remise en route des trains de nuit. Une annonce gouvernementale a été faite ; il y a un souhait de les relancer, sauf que le Massif Central est le grand oublié de ce plan de trains de nuit, alors qu'Aurillac peut et doit jouer un rôle prépondérant dans le développement de ce moyen de transport, et notamment par cette ligne Aubrac.

Le vote de cette motion en Conseil Communautaire, ce serait un signal fort envoyé de l'attachement de la CABA, de notre collectivité, à un moyen de transport sûr, écologique et résolument moderne.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Sébastien. S'il y a des prises de parole à la suite de cet exposé, nous pouvons les entendre évidemment. Sinon, nous mettrons cette motion au PV, et nous prendrons acte que nous l'avons entendue et favorisée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la motion en faveur de la ligne ferroviaire Aubrac. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 16 : FINANCES – DOB PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021, DU RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BILAN 2020 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA CABA**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vais passer aux délibérations du groupe B qui appellent le Débat d'Orientations Budgétaires.

Nous devons également prendre acte du rapport sur notre situation en matière de développement durable et du bilan 2020 du Schéma de Mutualisation à cette occasion, ceci après avoir débattu du rapport d'orientations budgétaires proposé par M. le Président.

En introduction de ce rapport, je souhaite rappeler un certain nombre de points.

Ce ROB 2021 a fait l'objet d'une présentation en Bureau et à la Commission Ressources et a été validé par Pierre MATHONIER. En l'absence du Président, sa présentation au Conseil Communautaire en fait un exercice inédit. En vue de la préparation budgétaire et du vote du budget qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril, il intègre trois données majeures au niveau du Budget Principal :

- La première, qui est la disparition de la Taxe d'Habitation, remplacée par une fraction de la TVA ;
- La deuxième : l'intégration de la compétence « Eaux pluviales urbaines » au Budget Principal ;
- La troisième : par rapport à 2020, une quasi-stabilité des ressources fiscales légèrement en baisse et des dotations également légèrement en baisse.

En consolidé, le rétablissement de la capacité d'autofinancement à son niveau 2019 reste malgré tout improbable, compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et des ajustements de nos dépenses, notamment en matière salariale.

A l'horizon 2022-2023, les rentrées fiscales en provenance notamment de La Sablière, mais aussi des investissements des entreprises de production telles qu'Europe Service et Biose, pourraient participer à ce redressement.

Pour faire face au plus fort budget d'investissement de notre collectivité depuis sa création, le recours à l'emprunt sera très significatif en 2021. Les conséquences en seront l'allongement de notre capacité de désendettement ; ratio qui devra être pris en considération pour le futur afin de rester dans une zone prudentielle.

Le présent rapport est assorti des rapports annuels, en l'occurrence le rapport sur la situation en matière de développement durable et le bilan du Schéma de mutualisation de la CABA.

(Présentation de documents sur écran)

Nous allons pouvoir examiner avec des diapositives le ROB.

Le sommaire vous indique que nous allons considérer successivement :

- des données générales : des éléments généraux d'analyse et la situation financière de la CABA ;
- l'étude du Budget Principal, tant en fonctionnement qu'en investissements structurants ;
- et les budgets annexes.

## **LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ANALYSE**

Pour ce qui est de la situation de la France, nous avons eu en 2020 moins 8,5 % de croissance. C'est une récession, tout le monde le sait, mais on sait aussi pourquoi il y a eu cette récession. On note une inflation proche de zéro et des perspectives 2021 qui sont notées avec les aléas que nous pouvons redouter.

Le taux de chômage pris au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 est plutôt très faible dans le Cantal par rapport à la Région ou à la France.

Concernant la CABA, il y a eu + 40 habitants comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en référence à la situation de 2018. Nous avons donc eu une légère augmentation du nombre des habitants ; ce qui est toujours bon à prendre.

Le nombre de nos entreprises s'établit à 2 113.

Notre projet de territoire est en cours de construction. Nous sommes actuellement en réflexion sur un document qui pourrait s'organiser en trois axes :

- autour de la politique d'accueil,
- autour du cadre de vie et du développement durable,
- et autour de la stratégie de soutien à l'économie.

Je vous recommande de suivre les couleurs des trois axes puisqu'elles vont en être en légende des différentes diapositives à mesure que nous aurons des programmes qui y correspondent.

Nous avons des contractualisations qui sont en cours d'établissement puisque nous sommes, pour chacune, en période de renouvellement.

Un petit rappel : entre 2015 et 2020, nous avons obtenu 36 M€, dont 20 M€ de l'Agence de l'Eau pour tout le réseau et la refonte de la station de Souleyrie.

Nos partenaires sont :

- l'Europe que nous sollicitons pour du FEDER, du FEADER et au titre du LEADER ;
- l'État au titre du CPER, du nouveau CRTE et au titre du Plan de Relance, avec actuellement des réunions qui nous précisent un petit peu les choses ;
- la Région qui sera partenaire du CPER et qui proposera le CAR 2 ;
- le Département du Cantal avec le Fonds Cantal Développement qui concerne les communes ;
- l'Agence de l'Eau qui nous alloue des aides à partir d'appels à projets. Le Directeur de l'Agence était parmi nous avant-hier pour la pose de la première pierre de Souleyrie. Il nous a indiqué où en était le programme actuel sur lequel il y aurait peut-être encore quelques opportunités à saisir.

Nous avons aussi un partenariat territorial que vous connaissez maintenant très bien puisque nous travaillons, à l'échelle du SCoT, avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès et celle de la Châtaigneraie Cantalienne.

Nous sommes ensemble sur des dossiers comme :

- la GEMAPI,
  - le Plan Climat Air Énergie Territorial,
  - le CRTE puisque nous envisageons une signature commune sur un périmètre commun,
  - et puis nous revendiquons la gestion du programme LEADER à l'échelle de ce territoire.
- Ce territoire intercommunautaire compte 85 communes, un centre urbain Aurillac-Arpajon et depuis très peu, 12 petites Villes de Demain, pôles de centralité.  
C'est un territoire qui est bien entendu assez largement préservé.

Les impacts de la crise sanitaire et économique sont pour nous – je l'ai dit en préambule – une chute de notre capacité d'autofinancement constatée en 2020 puisque, maintenant, nous connaissons les résultats des budgets consolidés, qui s'établit à – 900 000 € par rapport à 2019.

Nous allons examiner la situation sur nos budgets consolidés et visualiser l'autofinancement à droite de l'histogramme.

Vous avez l'évolution des années 2017 à 2020 pour tous les budgets.

En bas de l'histogramme, est figurée une dépense obligatoire de 3 M€ vers le FNGIR, qui est récurrente.

On voit la baisse, entre 2019 et 2020, de l'autofinancement.

Pour ce qui concerne notre dette, je l'ai dit également en préambule, vous avez la comparaison entre 2019 et 2020, budget par budget, du capital restant dû qui s'est établi à pratiquement 37 M€ en 2019 et à 40 M€ en 2020. Si nous allons au bout des propositions que le budget pourrait retenir le 1<sup>er</sup> avril à partir des orientations que nous allons voir dans quelques instants, le recours à l'emprunt serait significatif, au point d'avoir un capital restant dû, si tout était contracté et réalisé sur cette année d'exercice 2021, qui augmenterait de 20 M€ et qui ferait donc passer la capacité de désendettement à 7 années, sachant que le taux moyen est, pour l'ensemble des emprunts, à 1,43 % en 2020, et il serait à 1,37 % en 2021. Le marché bancaire est particulièrement favorable, et actuellement les taux sont les plus faibles que nous n'ayons jamais connus.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

En fonctionnement, nous allons voir :

- quel était le panier fiscal à l'année 2020, qui va connaître une évolution en 2021,
- ce que vont devenir nos dotations.

Ensuite, nous verrons quels seront les investissements structurants de ce budget.

### **Le fonctionnement**

En 2020, nous avons eu un panier fiscal qui a produit un peu plus de 18 M€, qui venait des ménages pour 47,9 %, essentiellement de la TH, et des entreprises pour 52,1 %. En sachant qu'une part est reversée au FNGIR au titre de notre contribution de 3 M€. Sur un panier fiscal de 18 M€, il nous en reste donc 15 utiles.

En ce qui concerne les ressources pour 2021, nous pouvons indiquer les éléments suivants :

- une légère baisse des recettes de fiscalité des entreprises ;
- une suppression de la Taxe d'Habitation remplacée par une fraction de la TVA ;
- une poursuite de la contraction de la DGF, même si on peut considérer qu'elle ne baissera pas beaucoup quand même ;
- en résumé : un objectif de stabilité fiscale, mais un pouvoir de taux qui se réduit.

Par rapport à cette stabilité fiscale, nous avons un seul pouvoir de taux : c'est sur la CFE. Là, vous avez la prévision pour 2021. Jusqu'à 2020, nous pouvions agir au niveau des taux sur la Taxe d'Habitation et la CFE. Cette année, il ne reste plus que la CFE ; il vaudrait mieux d'ailleurs éviter de bouger les taux de CFE compte tenu de la situation économique. C'est une recommandation que je formule, mais je pense qu'il n'y a pas d'alternative, il est impossible de bouger ce taux en 2021.

En ce qui concerne l'évolution des produits des dotations de l'État, vous en avez la pente douce inexorable depuis 2016. On peut constater qu'en 2021 et 2020 nous sommes sensiblement au même niveau.

Au niveau des charges de fonctionnement, nous devons, bien entendu, avoir une vigilance permanente sur les charges courantes.

La masse salariale sera en augmentation puisque nous avons mis en place le RIFSEEP et des recrutements sont également en cours.

Nous avons également la nécessité de maintenir des subventions à un niveau élevé vers les budgets annexes, notamment vers la ligne aérienne, le budget de l'assainissement et le budget des transports.

Au titre des équilibres du Budget Principal, on peut indiquer que nous avons une maîtrise du pic d'endettement grâce à un renforcement de l'épargne brute. Pour 2021, cela risque bien d'être une perspective difficile. En tout cas, il faudra éviter d'éroder plus l'épargne brute. Pour les années à venir, nous pouvons penser que ce renforcement aura quelques chances d'aboutir.

### **L'investissement**

Au niveau du Budget Principal, vis-à-vis de la politique d'accueil décrite tout à l'heure en préambule au niveau du projet de territoire touchant les aspects culturels, sportifs ou touristiques, nous envisageons les actions suivantes sur 2021 :

- Il y aura un soutien maintenu aux grands événementiels, tels que le Festival de Théâtre de Rue ou l'organisation de l'UTPMA. Je ne vais pas citer les chiffres, ils apparaissent sur l'écran qui est derrière moi, et je pense qu'ils sont assez gros pour que tout le monde puisse les lire.

- Nous poursuivons le programme d'acquisition de nouveaux chalets pour le centre de séjours de Lascelle.

- Toujours dans le domaine du tourisme, nous aurons la poursuite de la création du cheminement du tour du Lac en partenariat avec la Châtaigneraie Cantalienne.

- Nous poursuivons le programme du Puech des Ouilhes où il y a encore des aménagements à compléter.

- Nous allons travailler à la mise en œuvre de la promenade animée autour du golf de Vézac.

Ensuite, ce budget se préoccupe aussi de la politique du cadre de vie et du développement durable, avec les actions suivantes :

- Le budget 2021 portera le PEI, qui est une opération de 15,5 M€ TTC, en sachant que, cette année, nous aurons un engagement de 9,7 M€. Le chantier se déroule actuellement. C'est assez spectaculaire, pour ceux qui ont grandi dans le quartier de la gare, de voir le bouleversement de ce secteur.

- Nous interviendrons sur les bâtiments dont nous avons la gestion, notamment au niveau de l'aéroport sur la rénovation thermique de la tour de contrôle.

- Et puis, nous aurons les travaux qui viennent de démarrer de réhabilitation et de rénovation thermique du bâtiment de la Paix. C'est un immeuble qui avait subi des dégradations (incendie dans les parkings) il y a déjà quelques années et qui oblige nos services à occuper actuellement le Village d'Entreprises pour une partie d'entre eux. Je pense que leur retour au bâtiment des Carmes est un objectif pour l'année 2021 qui soulagera bien des choses.

- En perspective et en cours de définition puisqu'il y a là une étude par un programmiste qui est en cours de réalisation, il y aura une possibilité d'inscrire en 2021 l'extension des bureaux et du magasin du Centre Technique Communautaire. C'est une enveloppe qui est quand même assez importante et qui pourrait être inscrite dès 2021.

Dans le domaine de l'habitat, nous envisageons d'investir dans différents secteurs :

- En 2021, c'est le début du NPNRU de Marmiers avec des soutiens programmés de la Collectivité pour la reconstruction programmée de la barre de Marmiers. Au global, la Collectivité interviendra pour 1 M€, et cette année ce serait une somme de 450 000 € qui serait appelée.

- Nous aurons le démarrage de l'OPAH et de l'OPAH-RU avec la poursuite des aides aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat. Là, il est prévu une enveloppe reconduite de 500 000 €, en sachant que le coût global de cette opération s'établit à 1,5 M€.

- Enfin, il y aura, portée par ce Budget Principal, une étude sur le schéma des mobilités qui est évaluée à 200 000 €.

Ce budget se préoccupe de la politique du développement économique avec différents investissements envisagés :

- Il y a une inscription à honorer de participation pour la déviation d'Aurillac sud/Sansac-de-Marmiesse de 1 M€.

- Il est envisagé de soutenir la création d'emplois industriels. C'est un dossier qui était suivi par Pierre MATHONIER. Je pense qu'il reprendra cette affaire à son retour. Il y a actuellement deux projets identifiés : Il y en a un qui a déjà démarré aux Quatre Chemins, c'est la construction de la future usine d'Europe Service ; et puis, il y a un projet qui se dessine autour de Biose Industrie.



## **LES BUDGETS ANNEXES**

### **Le Budget Eau et Assainissement**

Le Budget de l'Eau et de l'Assainissement est représenté en vert parce que nous sommes encore dans le domaine du développement durable, et tout ce qui s'y passe est favorable à la Politique du cadre de vie et du développement durable.

La consommation d'eau potable, c'est presque 3 millions de mètres cubes. Elle est en très légère baisse.

Nous avons sur ces budgets des charges fixes importantes et peu compressibles.

Les tarifs sont revus régulièrement à la hausse pour arriver à dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber les investissements programmés. Cette année, nous avons retenu une augmentation de 2,01 % pour l'eau et de 2,71 % pour l'assainissement.

Evidemment, la caractéristique de cette année, c'est un fort pic d'endettement sur l'assainissement puisque le programme de Souleyrie a démarré officiellement par la pose de la première pierre avant-hier.

Pour l'eau, en 2021, ce n'est pas moins de pratiquement 5 M€ qui seront mis en enveloppe afin de conduire les actions suivantes :

- Nous allons reprendre la chambre à vannes de Clavières ;
- Nous régulariserons certaines situations de périmètres de captage dans certains secteurs, en particulier au niveau de la Prade ;
- Nous procéderons à la rénovation du château d'eau de Coissy, qui fait suite à la rénovation du château d'eau de Roc Castanet, qui est une opération importante, qui est soutenue par le Plan de Relance. C'est un dossier qui a été retenu par l'État ; nous aurons donc une participation de l'État de 450 000 € ;
- Il est prévu aussi d'acheter un véhicule pour le nettoyage des châteaux d'eau ;
- Nous envisageons des travaux sur les communes pour à peu près 1,5 M€ de programmés, sur divers programmes de reprise de conduites là où c'est nécessaire.

L'assainissement, c'est un programme très exceptionnel, avec une enveloppe pour cette année de 16,75 M€.

- Nous inscrivons 14,5 M€ pour le démarrage des travaux de Souleyrie, puisque là nous tombons vraiment dans le Plan Puriannuel d'Investissement, en sachant que ce dossier va nous accompagner jusqu'à 2022, voire 2023. Le montant total de l'opération, c'est 40 M€. Cela part des ovoïdes qui ont été mis en place en 2017 pour aller jusqu'aux réseaux de transfert qu'il s'agira de construire entre le rond-point de Verdun et la station sur Arpajon-sur-Cère ; nous démarrerons ces travaux sans doute au cours de cette année.

- Nous aurons par ailleurs à traiter des dossiers supplémentaires, tels que le système d'assainissement du bourg de Mandailles qui est programmé avec une enveloppe de 500 000 €.

- Nous envisageons également des travaux dans les communes, à Aurillac, Jussac, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cornet et Ytrac.

### **Le Budget du TDMA**

Avec ce Budget du TDMA, nous ne quittons pas le développement durable.

Là, l'analyse des données montre que nous sommes devant une augmentation régulière de la TGAP et donc face à des dépenses qui s'élèvent.

Nous assistons à une volatilité des prix de reprise des matériaux. Nous avons des recettes qui ont tendance à baisser.

Nous devons mettre en œuvre l'extension des consignes de tri pour être conformes à la réglementation.

En 2021, une enveloppe de 2 M€ pourrait être consacrée à ce budget annexe, en investissement essentiellement :

- Nous allons achever des travaux sur le centre de tri de l'Yser et le centre de pré-tri ;
- Nous allons acheter une presse à balles pour réduire les volumes de déchets transportés ;
- Il est possible aussi que nous étendions un peu la conteneurisation enterrée. Il y aura un petit budget pour procéder à cela ;
- Et puis, une étude de faisabilité sur la redevance incitative devrait être conduite sur cet exercice.

### **Le Budget des Transports**

Nous sommes toujours sur le développement durable avec les transports et la mobilité.

Un retour du Versement de Mobilité à son niveau de 2019 est espéré.

Une adaptation du réseau sera nécessaire pour desservir la Sablière, et compte tenu de la mise en service du PEI.

Et puis, il y aurait nécessité à stabiliser la participation du Budget Principal. Les extensions de réseau ne participeront pas a priori de cet objectif, mais nous n'avons rien sans rien.

Le programme sur les transports comprendrait quand même une enveloppe de 2,5 M€ qui devrait permettre de mener les actions suivantes :

- Nous souhaitons poursuivre les investissements autour de la billettique ;
- Nous allons renouveler un certain nombre de bus pour environ 2 M€ ;
- Nous compléterons le parc des vélos électriques ;
- Nous équiperons les ateliers d'un pont pour l'entretien des véhicules.

### **Le Budget des Campings**

Nous en revenons à la politique d'accueil avec les campings et leur budget annexe.

Là, nous avons une forte dépendance aux évolutions liées à la crise sanitaire. Nous espérons malgré tout que, si les mesures sont levées, nous serons une destination prisée et que nos campings seront bondés.

Le programme 2021 est conséquent :

- Il s'agit de réaménager le camping de l'Ombrade pour une opération globale qui avoisinera les 3 M€, dont 2,6 M€ pourraient être engagés cette année. Vous avez à l'écran le périmètre de l'aménagement. Vous voyez également sur cette image ce à quoi ressemblera l'entrée du camping.

### **Le Budget du Centre Aquatique**

Concernant le Budget du Centre Aquatique qui s'inscrit toujours dans la politique d'accueil et des sports, nous avons une incertitude sur la réouverture et l'impact sur les recettes.

Nous avons un maintien des charges fixes.

Le programme 2021 n'affiche pas de montant, mais nous devons, si tout va bien, raccorder le Centre Aquatique au réseau de chaleur bois, qui viendra en complément de la production de chaleur qui est actuellement fournie par l'incinérateur de boues.

### **Le Budget de l'Aéroport**

Avec le Budget de l'Aéroport, nous retombons dans le soutien à l'économie.

Il est bien évident que nous avons à soutenir une ligne d'aménagement du territoire qui est plus indispensable que jamais.

Nous avons une incertitude sur la reprise du trafic.

Le concours financier pour la ligne aérienne est indispensable. Il vient du Budget Principal de la CABA et du Département, qu'il conviendra sûrement, encore pour cette année, de revoir à la hausse.

Il est prévu sur 2021 un programme d'investissement de 356 000 € pour les actions suivantes :

- Nous allons mettre aux normes la rampe d'approche.
- Nous remplacerons le pupitre de la tour de contrôle.

### **Le Budget des Zones d'Activités Economiques**

En évoquant le Budget des Zones d'Activités Economiques, nous ne quittons pas le secteur de la politique de développement économique.

Les Zones d'Activités Economiques sont données par la CABA en concession à la SEBA 15.

Nous poursuivrons les opérations historiques. Il doit rester encore quelques parcelles à vendre sur Esban 1, mais très peu.

Il s'agira d'intégrer le projet d'Esban 2 sur cet exercice.

Au titre du programme 2021, nous allons intervenir sur différents points :

- Nous allons finaliser le projet d'aménagement d'Esban.
- Nous poursuivrons la commercialisation confiée à la SEBA 15 sur les ZAE de Jussac et de Saint-Paul-des-Landes.

### **Le Budget du PLIE**

Pour terminer, sans quitter le secteur du développement économique, nous allons évoquer le Budget du PLIE.

Le programme 2021 est singulier puisque c'est une fin de programme par rapport au financement du FSE 2015-2020. Au niveau de notre PLIE, il y a 5 ou 6 dossiers qui vont être validés par la prochaine commission de programmation. Et puis, ce sera le dernier exercice sous notre gestion, puisqu'il va être transféré pour l'avenir au Département.

Au total, en 2021, ce sont 53 M€ d'investissements projetés au service du projet de territoire et, je le crois, au rendez-vous de la relance !

J'en ai terminé, je vous remercie de votre attention. Place au débat.

Nous écoutons Stéphane SAUTAREL.

**M. SAUTAREL.**- Merci, Monsieur le Président. Je me permets de retirer le masque juste le temps d'intervenir, c'est plus simple.

Merci pour la présentation de ce document. Je voulais vous proposer de partager quelques réflexions à la lecture de ce document et après sa présentation.

Tout d'abord, je rappellerai que l'objectif d'un débat d'orientations budgétaires, c'est d'essayer d'esquisser une vision prospective et si possible pluriannuelle du territoire, bien sûr avec le volet financier et les politiques publiques comme cela a été fait, avec un débat sur ces choix de politiques publiques, un débat qui est sans vote, qui permet des échanges et surtout de partager une vision du territoire. Alors, cela a été dit, j'y reviendrai, cette année nous sommes à un moment qui est un peu particulier – c'est bien précisé dans le document

et Christian l'a rappelé – de contexte personnel et de contexte de programmation qui ne nous facilite pas cet exercice.

Et puis, cela doit permettre une mise en perspective par rapport à un certain nombre de partenariats.

Je ne m'attarderai pas sur la photographie financière et budgétaire qui a été présentée. Chacun la connaît, la partage. Elle montre effectivement – et acte peut être donné – une gestion saine au niveau de la CABA qui a été mise en place depuis plusieurs années, et en même temps avec une légère érosion conjoncturelle en 2020 – cela a été rappelé là aussi – avec une baisse de l'épargne brute d'un peu plus de 900 000 €.

Les dotations pour 2021 sont plutôt stables, même s'il y a une légère baisse. C'est le glissement historique que nous connaissons des compensations. C'est la raison pour laquelle aussi nous sommes frileux chaque fois qu'on nous retire de la fiscalité et qu'on nous promet de la compensation parce que nous savons que, dans la durée, cette compensation n'est pas toujours ni dynamique, ni à la hauteur de la fiscalité perdue. Mais, pour 2021, effectivement, sur les dotations et les recettes de fonctionnement, nous avons plutôt des perspectives assez stables, même s'il demeure des éléments inconnus, qui sont les éléments inconnus de la conjoncture liée à la crise sanitaire, économique et sociale, que nous connaissons et qui va se poursuivre.

Je voulais m'arrêter un instant, plutôt que sur la photographie, sur le film si je puis dire, c'est-à-dire sur ce qui nous attend sur les perspectives qui ont été dressées pour 2021 et, dans le document qui nous a été adressé, un peu au-delà de 2021, jusqu'à 2025 ou 2026, en clair pour le mandat qui s'ouvre, pour les six ans qui viennent, même si là aussi les perspectives ne sont pas toujours simples à identifier.

Le premier constat, c'est que des investissements conséquents et indispensables ont été décidés, Souleyrie et le PEI en particulier, et que ces investissements, il faut maintenant les assumer et les intégrer dans cette perspective. Ce qui fait que nous avons effectivement un niveau d'endettement qui est en hausse, j'y reviendrai dans un instant, et également qui s'inscrit dans une évolution – là aussi, cela a été dit – de notre panier fiscal, avec la disparition de la Taxe d'Habitation, alors compensée par une fraction de TVA à l'euro près cette année, et dans la durée j'espère, et nous serons vigilants pour que cela le demeure, mais cela soulève quelques interrogations.

De même, la réforme des impôts de production (CFE et CVAE), dont on peut se réjouir pour les entreprises, peut avoir – ce ne sera pas le cas en 2021 – dans la durée des incidences pour nos finances.

Ensuite, au-delà de cette évolution du panier fiscal, nous avons aussi l'évolution du périmètre d'intervention, avec en particulier l'intégration de la compétence des eaux pluviales qui est un premier élément de périmètre à intégrer.

Ce qui nous est promis, ce qui commence à être esquissé dans ce débat, même s'il reste encore des sujets qui ne sont pas complètement identifiés ou maîtrisés, c'est indubitablement une hausse de la dette. Encore une fois, c'est naturel au regard des investissements, mais il s'agit de 23 M€ supplémentaires dès 2021. C'est une capacité de désendettement qui va monter à 7 ans et c'est une dette qui va être portée à 60 M€. Ce n'est pas une mesure d'alerte. Encore une fois, je partage complètement ce qu'a dit le Président sur l'accompagnement de la relance et la nécessité de ces investissements, mais c'est un élément de contrainte pour la suite et pour les décisions qui seront à prendre sur des futurs investissements.

Ces investissements, justement, ils vont nécessiter des choix, des choix clairs et des choix forts, en particulier au titre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 2021-2025, dont j'ai pu lire qu'il pourrait envoisiner les 110 M€ avec presque 50 M€ dès 2021, et qu'il va falloir effectivement financer.

Le deuxième choix qui pourrait être fait, c'est peut-être sur les compétences. Au-delà des eaux pluviales, moi je pense qu'il faut ouvrir une réflexion sur les compétences, sur la manière dont les compétences sont assumées sur notre territoire partagé ; cela mériterait peut-être une réflexion sans précipitation, mais cela peut être un élément dans les réflexions qui sont engagées aujourd'hui par l'exécutif pour voir comment ces compétences pourraient dans la durée évoluer.

Nous pourrions aussi engager un travail sur les mutualisations de services, je pense non seulement aux aspects « ressources humaines » mais aussi aux aspects bâtimentaires, et de ce point de vue-là je m'interroge, sans rentrer dans le détail des propositions qui nous ont été faites, nous y reviendrons lors de l'examen du budget primitif, sur le choix d'investissement sur le Centre Technique Communautaire et sur les synergies quant au fait de savoir si elles ont été étudiées, recherchées et regardées avec le Centre Technique Municipal d'Aurillac. Je pense qu'il y a en tout cas une réflexion à conduire. Peut-être l'a-t-elle été ? Je l'ignore.

Et puis, nous pourrions faire des choix ou prendre des décisions sur les relations financières entre la CABA et ses communes et sur les relations financières entre la CABA et le SCoT, par rapport à des choix d'organisation qui sont en place pour certains et qui restent à construire pour d'autres, et c'est le moment sans doute de les intégrer dans les réflexions qui vont être nourries dans cette année 2021.

Ensuite, je voudrais m'arrêter un instant sur le cadre contractuel à bâtir. Christian l'a rappelé, il y a de nombreuses politiques contractuelles qui vont devoir être construites cette année sur la base d'un projet de territoire qui est en cours d'élaboration autour de ces trois axes que sont l'accueil, le cadre de vie et le développement durable et la stratégie de soutien à l'économie, et qui doit trouver ensuite des résonances et qui doit trouver surtout des soutiens financiers que ce soit au titre du FEDER et du FEADER à compter de 2022, du CPER qui est en train de se jouer actuellement, des CRTE, du CAR 2 ou du Fonds Cantal Développement là aussi en 2022.

Nous voyons que nous sommes à un montant essentiel, important, et il y a beaucoup de choses qui vont se jouer dans cette année 2021, voire même dans le semestre qui s'ouvre.

Je vous rassure, j'en ai bientôt fini, je voulais juste encore souligner deux ou trois points sur les enjeux.

Nous avons à considérer les enjeux de politiques publiques puisqu'un DOB doit asseoir et poser ces questions d'enjeux de politiques publiques. Là aussi, nous avons bien identifié ces enjeux sur l'eau, sur les déchets, sur les transports, et il y a d'ailleurs des études qui sont engagées et qui nous permettront sans doute d'éclairer des choix. Il y a, au niveau de ces politiques publiques, des décisions à prendre qui peuvent être très engageantes, très lourdes pour les années à venir, et qui, pour autant, ne doivent pas nous faire renoncer à d'autres politiques publiques, je pense au développement économique, y compris le tourisme, l'enseignement supérieur et l'aérien.

J'en profite, au titre du développement économique, pour partager une bonne information – elles sont rares en cette période – avec vous, c'est le rattrapage, cet après-midi, du dossier Biose qui bénéficiera d'un plan de soutien de l'État fort, comme Europe Service aussi en bénéficie. Cela, je crois que c'est une bonne nouvelle pour notre territoire, et cela permettra effectivement d'accompagner les investissements de ces entreprises et de générer de l'emploi sur notre territoire.

Avec ces enjeux, il y a aussi une autre relation à renforcer sur ces politiques publiques avec la Région au niveau du développement économique. Cela a commencé à être amorcé dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire – peut-être pouvons-nous aller plus loin – avec le Département sur en particulier les politiques touristiques et quelques autres.

Nous avons des enjeux de politiques publiques et des enjeux budgétaires aussi. Nous l'avons évoqué, il peut y avoir sur le périmètre communautaire, non pas pour 2021 mais au-delà de 2021, des questions qui peuvent être soulevées sur la compensation et qui peuvent venir nuire aux recettes de fonctionnement et donc altérer éventuellement l'épargne brute. C'est donc un point de vigilance que nous devons avoir, de même que pour le FPIC. Par contre, effectivement, nous pouvons espérer une dynamique fiscale avec des projets qui sont en cours d'émergence sur le territoire. Cela, c'est donc très positif. Et puis, nous pourrions avoir peut-être des optimisations de certaines dépenses de fonctionnement.

Nous avons des enjeux de politiques publiques, des enjeux budgétaires. Nous avons enfin des enjeux au niveau des ressources humaines. Je voulais m'y arrêter un instant puisque cela figure dans le document d'orientations budgétaires avec en particulier les lignes directrices de gestion et les trois axes que vous avez identifiés autour du pilotage, de la promotion, de la valorisation et de la gestion des compétences. Là, je voulais juste porter au débat un questionnement sur un projet managérial un peu plus global qui s'inscrirait en complément d'un projet politique et d'un plan d'administration pour, là aussi, sur les six ans qui viennent, donner une lisibilité à l'action qui est conduite au niveau de la CABA.

Pour terminer, juste quelques mots sur les accompagnements qui sont possibles dans cette période-là avec des financeurs, mais aussi avec des outils et des réformes qui vont arriver sur la fiscalité locale, peut-être demain sur la loi 4D, même si je ne suis pas certain que ce texte voie le jour en 2021, sur les subventions d'investissement qu'il faut mobiliser et pour lesquelles nous devons jouer « collectif » pour les obtenir à partir de choix parce que je crois que, plus que jamais aujourd'hui, les financeurs appellent des projets de territoire, des projets globaux, une vision du territoire, pour ensuite mobiliser des financements. Nous pouvons compter sur la disponibilité de tous je crois ici pour travailler à cette vision partagée, afin ensuite d'aller solliciter au mieux les financements que nous pourrions mobiliser. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Stéphane. Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Antoine MOINS a la parole.

**M. MOINS.-** Je vais faire la même chose, je vais enlever mon masque. La vocation de la Communauté d'Agglomération, c'est l'investissement plus que le fonctionnement. L'Agglomération, elle a pour objectif d'investir pour l'avenir, dans le sens où cet investissement doit permettre à cette Communauté d'Agglomération de porter des projets importants de développement durable, en matière d'économie, en matière d'activités sportives ou autres et d'arriver à structurer le territoire avec une cohésion entre la ville centre et les autres communes.

Pour investir, il faut des capacités. Ce que je relève, moi, dans les documents que vous nous avez fournis, ce sont les éléments suivants :

- 1) Une augmentation de l'endettement très forte puisque nous allons passer à 60 M€ d'endettement sur l'année 2021 ;
- 2) Parallèlement, une dégradation de notre capacité d'autofinancement. Capacité d'autofinancement qui se dégrade en 2020 et qui, a priori, va se dégrader aussi en 2021 parce que, quand nous lisons le document, nous nous rendons compte que les charges vont augmenter du fait notamment du RIFSEEP et que les recettes de fonctionnement vont sans doute être plus faibles que celles de l'année 2020.

Cela laisse un certain nombre d'incertitudes, d'interrogations. Quand on lit le rapport, on se dit : « si nous voulons investir, il faudra sans doute recourir à l'emprunt pour arriver à faire les programmes qui sont aujourd'hui en cours ». Mais il faudra aussi avoir des concours avec d'autres collectivités, c'est vrai, mais il va falloir les négocier. Nous pouvons toujours espérer beaucoup des collectivités. Nous savons qu'aujourd'hui le « quoi qu'il en coûte » laisse

espérer beaucoup d'argent, nous pouvons espérer en avoir, mais nous pouvons avoir aussi de très mauvaises surprises en fin de course sur les sommes qui seront versées sur le territoire. Tout cela pour expliquer que, moi, je suis assez dans l'incertitude et je suis assez inquiet quant à l'évolution de la situation financière de la CABA, et la CABA doit malgré tout continuer à investir.

Ce que je note, c'est qu'il y a très peu ou il n'y a toujours pas d'idée forte de mutualisation entre les collectivités. Je trouve que nous n'avancions pas sur la mutualisation. Or si nous mutualisons les activités entre la CABA et les Communes membres de la CABA, nous pouvons espérer, comme d'autres Agglomérations ont pu le faire, baisser nos charges de fonctionnement, et si nous baissons nos charges de fonctionnement, nous devons pouvoir espérer augmenter notre capacité d'autofinancement.

Je trouve que, dans le débat d'orientations budgétaires que nous avons aujourd'hui, l'on dit très peu de choses, trop peu de choses, et une nouvelle fois trop peu de choses parce que, tous les ans, c'est pareil, sur notre programme de mutualisation de services entre collectivités. Je reviendrai là-dessus parce que c'est assez lénifiant. On dit beaucoup de choses, on raconte des choses, mais en définitive nous n'avancions pas sur la coopération qui pourrait exister entre l'Agglomération, la Ville centre et les autres communes. Si nous ne gérons pas avec une certaine perspective et peut-être mieux les budgets de chacune des communes, nous n'arriverons pas à faire des économies d'échelle et nous n'arriverons pas à améliorer notre capacité d'autofinancement. Nous ne pouvons pas espérer investir sur l'agglomération uniquement par le recours à l'emprunt qui est déjà trop fort ou uniquement sur des concours avec les autres Agglomérations. Il faut aussi que nous arrivions à améliorer la capacité d'autofinancement de notre collectivité, et je pense qu'aujourd'hui, dans ce débat d'orientations budgétaires ou dans les éléments que vous nous avez fournis, il y a beaucoup d'interrogations et il y a sans doute un effort majeur à faire pour essayer de trouver des économies d'échelle au sein de nos collectivités respectives.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Nous écoutons Stéphane FRÉCHOU.

**M. FRÉCHOU.**- D'abord, merci, Christian, d'avoir présenté ces éléments qui n'étaient quand même pas simples à établir dans le contexte actuel, notamment par rapport à la question de la crise sanitaire dont nous ne savons pas trop comment nous allons sortir.

Moi, je voulais juste rappeler deux choses. C'est que cette crise sanitaire en préfigure d'autres, nous le savons tous. Elle est le symptôme du rapport qu'a l'homme avec la nature et le symptôme des dysfonctionnements à ce niveau-là, et notamment – nous le voyons depuis plusieurs années sur notre territoire – avec les questions de sécheresse à répétition qui impactent notre mode de fonctionnement. Donc que les principaux investissements aillent en direction de l'eau, je trouve que c'est un bon signal d'avenir et je trouve que c'est à la hauteur de nos difficultés.

De la même manière, placer les enjeux environnementaux à l'échelle du SCoT pour l'essentiel, c'est, pour le coup, une question de mutualisation, mais aussi d'enjeux de bassin de vie. Je trouve que les perspectives, qu'elles soient en termes de GEMAPI ou de Plan Climat, répondent justement au périmètre du SCoT. C'est donc plutôt encourageant. Je crois que c'est ALAIN qui disait : « le pessimisme c'est une humeur, et l'optimisme c'est une volonté ». Je trouve que ce budget est fait de volonté. Dans le contexte actuel, encore une fois, je te remercie de présenter ces orientations budgétaires parce que c'est vraiment l'enjeu des EPCI, c'est-à-dire faire de nos territoires des territoires de projets, arriver à répondre aux vrais enjeux qui sont ceux du développement durable et ceux de l'avenir et de la viabilité de notre territoire – c'est donc très bien – dans un contexte de gestion saine et correcte parce que nous allons passer de 4 et demi à 7 ans au niveau de la capacité de remboursement de la dette. Quand nous regardons les collectivités de la taille de la nôtre, on ne peut pas dire

que nous allons prendre des risques énormes ; nous sommes à peu près dans l'étiage moyen.

Nous ne connaissons pas les suites de la crise, mais restons optimistes. Je crois que nous avons fait les bons choix.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Jean-Luc LENTIER a la parole.

**M. LENTIER.-** Merci. Bonsoir à tous. Moi, je voulais aussi réagir par rapport aux interventions précédentes et bien sûr à la présentation des orientations budgétaires.

Il ne faudrait pas que nous constations comme une surprise l'évolution de l'endettement parce que l'investissement sur Souleyrie, nous savions bien que cela allait être un gros morceau depuis un petit moment, et de la même façon la plate-forme intermodale nous savions bien que cela allait être aussi un gros morceau. Alors c'est d'autant plus gros que ces deux investissements tombent en même temps d'une part, et c'est d'autant plus gros d'autre part que, globalement, cela tombe à un moment où nos résultats financiers diminuent un peu de par la crise que chacun évoquait.

Moi, je voudrais donner mon sentiment par rapport à deux remarques auxquelles j'adhère à 200 %, c'est qu'il ne faudrait pas quand même, compte tenu de cette situation, s'endormir. Il est important d'ajouter au débat que, suite au séminaire qu'il y avait eu au niveau des maires au mois d'octobre, nous avons débattu aussi avec les vice-présidents sur la façon d'engager le schéma d'orientation et le projet de territoire. Il y a donc des groupes de travail, comme l'a dit le Président, qui se sont mis en place pour travailler. Comme le disaient Jean-Antoine et Stéphane, nous sommes là pour investir, nous sommes là pour évoluer. Il ne faudrait donc pas que nous tombions dans un pessimisme et que nous disions : « nous ne faisons plus rien, nous ne réfléchissons plus à rien pour préparer l'avenir ». Un mandat, c'est 6 ans, c'est long. Je considère qu'il faut que nous nous mettions très vite au travail sur le projet de territoire avec les groupes qui se sont constitués. Nous savons très bien que nous avons une année difficile. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point où je pense qu'il faut travailler différemment, c'est la partie des contractualisations avec les financements qui nous sont proposés, en sachant que ce n'est quand même pas d'une clarté fantastique, sur les différents plans de relance.

Encore lundi soir, dans le cadre de l'AMF, avec Christian MONTIN, nous avons rencontré la Sous-Préfète à la Relance à la sortie des bureaux de la CABA. Elle prenait ses marques. Nous lui avons posé un certain nombre de questions en termes de financements supplémentaires auxquelles elle n'a pas pu nous répondre. Il y a 15 jours, nous avons eu une réunion avec M. le Préfet et le DDT sur le sujet des Petites Villes de demain, et à chaque fois nous avons entendu la même préoccupation de nos deux représentants de l'État et la même crainte exprimée consistant à dire : « attention, il y a des sous, il va y avoir des sous, il faut aller vite ; nous, nous n'avons qu'une crainte, c'est que nous renvoyions de l'argent ». Ce n'est pas moi qui ai inventé ce propos. C'est ce qu'ont dit le Préfet et la Sous-Préfète dans nos réunions. Ils ont dit : « il faut aller très vite ».

Je suis tout à fait d'accord avec Stéphane dans ce qu'il a dit. Il faut que nous travaillions différemment et conjointement avec les différents financeurs et les différents partenaires pour aller vite, pour monter des projets et monter des financements.

J'ai fait une réflexion lundi. C'est vrai pour la CABA et c'est vrai pour les communes. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans la même nébuleuse, nous sommes toujours, dirai-je, dans la même pagaille – excusez-moi du mot – pour monter des projets financiers, pour monter l'ingénierie financière des projets parce que cela tire dans tous les sens, et cette année c'est encore pire avec ces différents plans de relance.



Moi, je plaide, franchement je plaide – je ne sais pas si nous allons y arriver, on m’a dit que j’étais un rêveur lundi soir – pour que, globalement, comme tu le dis, Stéphane, entre les responsables départementaux, les responsables de la Région, les responsables de la CABA, nous fassions un petit point et travaillions ensemble. Si je le dis, c’est pour la CABA et c’est aussi pour les communes. C’est encore plus compliqué cette année de monter des projets sur les communes avec des calendriers différents et des plans de relance qui s’ajoutent dessus, des bonus relance qui sont terminés, des plans de relance Région qui sont terminés ; ce n’est pas moi qui l’ai inventé, c’est la Conseillère Régionale qui me l’a dit lundi. Il faut absolument que nous travaillions différemment au niveau de l’ingénierie financière et dans la CABA et avec les différents partenaires, surtout dans cette période difficile. La façon dont cela part, cela m’inquiète un peu. Il faut donc que nous y réfléchissions ensemble en Bureau, entre nous, pour voir comment nous pouvons faire. Chacun tire dans son sens. Nous allons traverser une période un peu difficile avec les futures élections. Mais au niveau local, au niveau départemental, il n’y a pas de cohésion, il n’y a pas d’échanges, il n’y a pas de démarche groupée globale. Il faut aller plus loin.

Alors vous allez me dire qu’il y a un problème de compétences. Les compétences du Département ne sont pas celles de la CABA. Les Régions ont aussi des compétences spécifiques. Mais nous l’avons vu, dans la pagaille des bonus relance depuis le mois de septembre, entre les sous donnés, les sous qui n’ont pas été distribués et globalement les projets qui n’ont pas été retenus puisqu’on nous a balancé des bonus relance sur 15 jours et il fallait répondre sur 15 jours ou 3 semaines, les gens n’ont pas pu répondre, il faut que nous nous mettions tous autour d’une table. Mais si nous travaillons comme nous travaillions il y a 3, 4 ou 5 ans, cela ne va pas marcher.

Mais surtout, s’il y a un message à passer, c’est qu’il faut vite que nous nous mettions au travail sur un projet de territoire. Entendons-nous bien, le but, ce n’est pas d’ouvrir les vannes, de faire des chèques en blanc et d’arriver, dans 5 ans, à voir un endettement de la CABA qui serait à 8 ou 10 ans. Mais l’erreur, comme le disait Jean-Antoine, ce serait de ne rien faire. Il faut planifier notre projet. Et puis, planifier un projet de territoire, cela ne veut pas forcément dire qu’il s’agit de mettre tout de suite des millions d’euros sur la table. Il y a des projets de territoire à monter, avec ceux des Petites Villes de demain. Mais, surtout, il faut que nous nous mettions au travail. Il ne faut pas attendre. Nous sommes dans une situation financière que nous connaissons et nous devons prendre en compte l’évolution financière. Comme je le dis toujours, nous sommes un certain nombre de maires autour de la table, je crois qu’il y a beaucoup de maires qui aimeraient bien être endettés à 5 ou 6 ans. En ce qui concerne la moyenne des maires qui sont ici autour de la table ou dans la salle, c’est un peu plus de 5 ou 6 ans. Je ne dis pas pour autant qu’il faut ouvrir les vannes, mais il faut se mettre à travailler. Nous sommes dans une année de transition, dans une année d’après-crise ; il faut que nous préparions 2022, 2023 et 2024 et que nous sachions ce que nous faisons parce qu’en gros, en fonction de ce débat d’orientations budgétaires, une fois que nous aurons fait le projet de territoire, nous devons être capables d’en donner les grandes lignes non pas pour une année, mais pour trois ou quatre ans.

Il faut que nous changions de méthode de travail dans la planification financière. C’est une demande que je fais aujourd’hui. Nous allons voir, chacun à notre tour, les différents financeurs ; je l’ai évoqué en parlant du Préfet de la Relance et des différentes réunions qui se sont tenues. Si on ne met pas un peu de cohésion dans tout cela, c’est la pagaille.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Jean-Luc. Y a-t-il d’autres interventions ? Non.

Je voudrais apporter une précision qui n’a pas pu être présentée au milieu des diapositives parce qu’il me semble que, déjà, c’était assez copieux, pour expliquer la régression de notre CAF. Ce n’est quand même pas le fait de la gestion de l’année 2020. Si notre CAF a régressé, c’est parce que les recettes commerciales de nos services ont baissé de 1,5 M€. Je peux vous en donner la liste :

- Le Budget Principal a perdu 100 000 € ; ce sont des pertes de loyers et de redevances par exemple du Stade ou de l'Aire Événementielle.
- Le Budget du TDMA a perdu 150 000 € ; c'est la perte de la redevance spéciale en provenance des entreprises.
- Le Budget des Campings a perdu 80 000 € ; c'est la baisse des locations.
- Le Budget des Transports a perdu 240 000 € ; c'est la diminution des ventes de tickets.
- Le Budget de l'Aéroport a perdu 590 000 € ; ce sont la baisse des taxes d'aéroport versées par la DGAC et la baisse des recettes commerciales.

Face à cela, pourquoi sommes-nous à 900 000 € ? C'est parce que nous avons travaillé sur 9 mois au lieu de 12, et donc les charges courantes ont été un peu économisées, c'est un moindre mal, mais peut-être que nous n'allons pas revivre une année 2021 comme nous avons vécu 2020. Certes, il y a des efforts de gestion à entreprendre. L'année 2021, il faut la vivre comme une année charnière. Je pense que les 53 M€ ce n'est pas dans les 8 mois qui vont suivre le vote du budget qu'ils vont se réaliser. Nous sommes très agiles, mais je pense quand même qu'il faut que nous soyons un peu lucides. C'est 53 M€, c'est déjà l'amorce du Plan Pluriannuel d'Investissement. 2021, pour moi, c'est l'année 1 du projet de territoire. Il va falloir l'intégrer. Il est sûr que la perspective de 7 années de désendettement, c'est quelque chose à quoi nous n'étions pas préparés, nous n'avons pas vécu avec cela. Mais aujourd'hui c'est une conséquence des investissements qui sont incontournables et que nous démarrons. Nous sommes là au service des entreprises locales notamment et que nous servons l'économie locale à travers ces investissements. Je crois que nous pouvons avoir la fierté de cela.

Après, effectivement, que l'année 2021 soit une année de réflexion supplémentaire, cela me paraît être quelque chose à considérer.

Y a-t-il d'autres interventions ? Bernard BERTHELIER a la parole.

**M. BERTHELIER.**- Merci, Christian. Définir des orientations budgétaires aujourd'hui, dans le contexte dans lequel nous sommes, c'est franchement difficile. Je m'explique.

D'abord, il y a le contexte sanitaire, cela a été évoqué. Mais, au-delà de cette crise sanitaire qui dure depuis près d'un an, dont nous ne sommes pas sortis encore, nous sentons tous que cela va avoir des impacts, des évolutions fortes sur les manières de vivre, sur les manières de travail, sur les besoins des populations, et cela crée un climat d'incertitude probablement un peu plus fort que ce que nous avons pu connaître les années précédentes. Ce n'est pas facile non plus parce que – cela a été dit, notamment Jean-Luc l'a dit – nous sommes dans une période de redémarrage de contractualisations au niveau national, au niveau régional, au niveau européen dans un an ou deux, avec des objectifs qui vont probablement s'adapter aux évolutions que j'évoquais. Nous sommes donc tous à essayer de calculer et de réfléchir, par rapport à nos investissements, quel va être le mode de financement possible. Au fur et à mesure des semaines qui passent, nous voyons que cela peut changer assez rapidement. C'est donc difficile, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire. Au contraire, c'est parce que c'est difficile que c'est indispensable de le faire et que c'est indispensable de définir un cap.

Pour la Communauté d'Agglomération, ce cap, c'est notre projet de territoire, sur lequel il faut que nous avancions très vite. Nous l'avons déjà évoqué, Christian, avec les Vice-Présidents ou en Bureau de la Communauté d'Agglomération. C'est après avoir défini ce projet de territoire qu'à mon avis nous pouvons nous attacher très vite, un peu en même temps ou juste après, à la réflexion sur les moyens dont nous avons besoin pour mettre en œuvre notre projet de territoire, sur les moyens dont chacun peut disposer pour le mettre en œuvre et sur les moyens que nous pouvons mettre en commun les 25 communes parce qu'il faut que les 25 communes s'accordent déjà sur le projet de territoire, mais s'accordent aussi sur la question des moyens à mettre en œuvre, et dans ces moyens la question de la mutualisation va se poser bien sûr, et les 25 communes seront concernées.

A cela, se rajoutent la réflexion propre à la Communauté d'Agglomération, mais aussi, comme tu l'as évoqué, Christian, un certain nombre de choses qui sont déjà mutualisées au niveau du territoire du SCoT, et puis également, comme nous sommes un petit département et que la Communauté d'Agglomération d'une part et le territoire du SCoT d'autre part comptent beaucoup dans la démographie et dans la vie économique de ce département, cela doit être forcément en lien avec le Département.

Mais je pense qu'il faut vraiment que nous ayons à l'esprit le fait qu'il nous faut de la méthode pour faire ce travail. Nous devons définir d'abord ce que nous voulons faire, et ensuite comment nous le faisons et avec quels moyens nous le faisons. Il me semble que nous sommes partis dans ce sens-là, et probablement que l'année 2021 va être très déterminante pour nous tous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Bernard. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? S'il n'y a plus personne qui souhaite prendre la parole, je vous remercie pour vos contributions à ce débat. Je pense que tout a bien été enregistré et noté. Un débat d'orientations budgétaires, c'est l'avant-budget. Je pense que tout n'est pas complètement acté. Le budget sera mis en préparation, il sera également débattu et son vote interviendra le 1<sup>er</sup> avril comme prévu. Merci à tous pour ce débat.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 16.

Je dois rapporter les deux délibérations suivantes, et à ma suite, successivement Angélique MARTINS et Bernadette GINEZ en présenteront une chacune.

**DÉLIBÉRATION N° 17 : FINANCES – PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES D'AURILLAC. AVENANT N° 11 À LA CONVENTION DE CONCESSION CONSENTIE PAR LA CABA À LA SEM SEBA 15**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 17 concerne le Pôle Immobilier d'Entreprises qui sollicite de la CABA une prorogation de la durée de concession jusqu'à 2048 puisqu'il a été nécessaire de renégocier des emprunts qui allongent leur durée de remboursement. Il nous est donc fait la proposition d'accepter de prolonger cette durée de concession jusqu'au terme de ces emprunts prorogés, c'est-à-dire jusqu'à l'année 2048. Je lis qu'exceptionnellement tout le monde peut voter cette délibération, y compris les représentants à la SEBA 15.

S'il n'y a pas de demandes de précisions, je peux mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PROLONGEMENT ET ADAPTATION DU DISPOSITIF « FONDS RÉGION UNIE » POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE IMPACTÉES PAR LA COVID 19**

**Rapporteur : M. Christian POULHES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La deuxième délibération que je dois rapporter, c'est également un prolongement d'un dispositif, le dispositif « Fonds Région Unie » ; fonds qui avait été pris à l'initiative de la Région, auquel les EPCI avaient pu souscrire pour venir en aide aux entreprises dans la difficulté à la suite des événements de la crise sanitaire. C'est là encore

une dépense que la CABA a su mettre en place et qui, bien entendu, ne fait pas partie des résultats positifs de l'année 2020, mais ils sont positifs pour les entreprises qui les ont reçus. Vous avez les détails des versements qui sont été appelés à ce titre. La demande qui est faite, c'est de prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 2021 et d'adapter les modalités au niveau du plan d'aides en faveur d'une disposition qui permet de faciliter l'accès à ces aides dans certaines conditions.

S'il y a des interventions, vous pouvez vous exprimer. S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Angélique MARTINS qui nous parle d'un rapport sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions habitat. Là, il n'y a pas de vote. C'est le débat annuel.

**DÉLIBÉRATION N° 19 : URBANISME ET HABITAT – DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTION HABITAT**  
**Rapporteur : Mme Angélique MARTINS**

**Mme MARTINS.**- Merci. Avant de démarrer, je précise que nous avons deux tableaux de ce rapport qui ne se sont pas téléchargés sur les délibérations. Du coup, vous les avez sur table pour compléter le rapport.

Afin de renforcer la collaboration entre les EPCI et leurs communes membres, la loi ALUR, en 2014, a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme. La CABA a fait le choix de se doter d'un PLUi-H qui est un Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat.

Comme je vous le disais, vous avez le rapport complet qui est joint à la délibération. Ce rapport reprend trois axes. Je ne vais pas vous faire une lecture complète du rapport.

Le premier point, c'est l'état de réalisation de chacune des 10 fiches actions du POA (Programme d'Orientations et d'Actions) de l'Habitat.

Nous avons la production de logements neufs sur la période 2014-2018, où en moyenne nous avons 208 logements qui ont été construits par an.

En ce qui concerne les actions de lutte contre la précarité énergétique, en 2020, 196 logements ont bénéficié de l'OPAH, dont 133 pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, pour un montant de 270 000 € de subventions CABA et 1 440 000 € de subventions de l'ANAH.

En ce qui concerne les actions de lutte contre la vacance, en 2020 on peut noter que 23 logements ont été financés dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant de 460 000 € d'aides CABA, Ville et ANAH.

En 2020, 39 logements locatifs sociaux ont reçu une aide financière.

Un autre point du rapport, c'est l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du PLUi-H.

Le PLUi-H a été approuvé le 17 décembre 2019 et est entré en vigueur en janvier 2020.

Nous avons réalisé des réunions de présentation du nouveau document d'urbanisme à l'attention des secrétaires de mairie et des professionnels de la construction à l'automne 2020 et nous avons également mis en place une formation à l'attention des élus en début 2021.

Une procédure d'évolution du PLUi-H va être lancée en 2021, après la sélection d'un bureau d'études.

Sur le volet de la consommation financière, il est délicat de dresser un bilan encore pour l'année 2020. En revanche, dès l'année prochaine, il sera possible de faire un premier bilan sur la période de 2018-2021 qui sera plus global.

Un autre point du rapport, c'est le fonctionnement du service d'Application du Droit des Sols (ADS).

En 2020, ce sont 1 897 dossiers qui ont été instruits. Malgré une baisse de 40 % du nombre de dossiers déposés sur la période du 1<sup>er</sup> confinement, en volume, le nombre de dossiers sur l'année globale 2020 a augmenté de 6 % par rapport à 2019.

Vous avez l'activité du service commune par commune et dossier par dossier qui est détaillée dans le rapport.

Voilà la synthèse que je pouvais faire de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup, Angélique. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais considérer que nous avons débattu sur la politique locale de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 19.

Je vais passer la parole à Bernadette pour la dernière délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 20 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – EMPLOIS SAISONNIERS**

### **Rapporteur : Mme Bernadette GINEZ**

**Mme GINEZ.**- Cette délibération n° 20 concerne la question des emplois saisonniers. Ces emplois saisonniers sont nécessaires pour couvrir les besoins durant la période estivale et lors des vacances scolaires. La CABA a donc recours à ces personnels saisonniers pour assurer, dans des conditions optimales, le fonctionnement des services.

Durant ces différentes périodes, ce personnel permet d'une part de répondre à l'affluence de la clientèle touristique s'agissant notamment du Centre Aquatique et des Campings Communautaires, et d'autre part de satisfaire à la saisonnalité de certaines activités (tonte de printemps notamment), ainsi que de limiter les contraintes qui seraient à imposer aux personnels titulaires pour la pose des congés annuels.

Ces recrutements doivent par ailleurs s'effectuer selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a été modifiée notamment dans son article 3, alinéa 2.

Dans ce cadre, il est proposé de créer, conformément à ces dispositions, 84 postes équivalents/mois d'agents non titulaires pour répondre à ces besoins. Le volume annuel ainsi défini s'applique à compter du présent exercice et pour l'avenir. Il constitue un plafond qu'il appartient au Président de mobiliser en tant que de besoin sous le contrôle du Bureau Communautaire.

La rémunération de ces personnels s'effectuera de la manière suivante :

- pour les agents exerçant les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie B de la filière sportive ;
- pour les autres agents, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie C de la filière concernée.

Ces agents pourront percevoir également une rémunération pour les congés annuels qui n'auraient pu être pris pendant la durée de leur contrat, et bénéficier de l'indemnité de fin de contrat instaurée dans la Fonction Publique par le décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020.

Ces dispositions ne font pas obstacle au recrutement de personnels notamment dans le cadre des dispositions relatives à l'accroissement temporaire d'activité et pour le remplacement temporaire d'agents indisponibles.

Les dispositions antérieurement en vigueur, telles que fixées par la délibération n° 2012-144, sont abrogées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter, à compter de l'exercice 2021, les propositions sus-citées et d'inscrire annuellement dans les budgets concernés les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à procéder en tant que de besoin aux recrutements et à signer les contrats.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Bernadette. Je regarde la salle. Y a-t-il des demandes d'intervention à propos de cette disposition ? Non. Je peux mettre la délibération aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les délibérations du groupe B.

## **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 10 décembre 2020**

**M. LE PRÉSIDENT.**- En annexe, sont indiquées les décisions prises depuis le dernier Conseil, que vous avez pu lire ou dont vous avez pu prendre connaissance, autant celles du Président que du 1<sup>er</sup> Vice-Président, et également les décisions du Bureau.

(Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

S'il n'y a plus de questions, je vous propose de lever la séance et de nous donner rendez-vous au 1<sup>er</sup> avril, en espérant que le Président aura repris la place que j'occupe ce soir.

Je vous remercie de votre participation.

**(La séance est levée à 22 heures)**

---